



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## Rappel aux parents pour l'inscription à la maternelle

**Rimouski, le 23 février 2010** – La Commission scolaire des Phares rappelle aux parents dont l'enfant aura 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010 qu'il faut l'inscrire **dès maintenant** au préscolaire pour septembre prochain.

La Commission scolaire des Phares constate que plusieurs parents n'ont pas encore effectué cette démarche, même si la date-limite pour l'inscription avait été fixée au 19 février 2010. Les parents dont l'enfant aura 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010 doivent donc procéder à l'inscription de leur enfant **le plus rapidement possible**. Comme il s'agit d'une première inscription, la Commission scolaire ne possède aucun dossier sur l'enfant. Le processus d'inscription doit donc être initié par les parents.

Pour inscrire son enfant à la maternelle, il faut se présenter à l'école de son quartier. Si l'école offre les services d'une maternelle 4 ans, les parents peuvent également demander l'admission de l'enfant.

Notez que le certificat de naissance de l'enfant est requis pour l'admission. Vous pouvez vous le procurer (grand certificat) en remplissant le formulaire que vous acheminerez à l'adresse suivante :

**Le Directeur de l'état civil**  
**2535, boulevard Laurier**  
**Québec (Québec) G1V 5C6**

Ce formulaire est disponible dans les écoles, les CLSC, au palais de justice et dans la majorité des Caisses Desjardins. On peut également obtenir un formulaire en composant le 1-800-567-3900 ou sur le site [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca)

Finalement, les parents dont l'enfant aura 5 ans le ou après le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et qui estiment que leur enfant possède un niveau de développement tel qu'il subirait un préjudice réel et sérieux si l'on devait retarder son admission à l'école peuvent acheminer auprès de la direction de l'école de leur quartier une demande de dérogation à l'âge d'admission au préscolaire.

Source : *Francine Doucet*  
*Directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs*  
*Commission scolaire des Phares (418 723-5927, poste 1121)*